

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 septembre 2020	N° 2020-215

Convocation du 18 septembre 2020

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG
M. Guillaume MARI à Mme Delphine JAMET
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 12h20
Mme Céline PAPIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 12h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 10h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Cyrille JABER à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 septembre 2020	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	N° 2020-215

Bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées en 2019 - Approbation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis à délibération et annexé au compte administratif.

Ce bilan annuel des acquisitions/cessions a donc pour objet de donner un état de la réalité physique des opérations foncières réalisées au cours d'une année. Il est accompagné de tableaux récapitulatifs détaillés joints en annexe qui précisent les sommes ordonnancées (et non pas un état des actes signés sur l'année 2019) par Bordeaux Métropole du 01/01/2019 au 31/12/2019.

ACQUISITIONS FONCIERES

Les acquisitions à titre onéreux effectuées par Bordeaux Métropole en 2019, toutes compétences confondues, représentent un montant de **28 866 782,27 euros TTC**, frais annexes compris au Budget principal (BP) (pour mémoire, ce montant s'élevait à 34 364 964,70 € TTC en 2018) et **6 015 722,06 euros HT**, frais annexes compris au budget transports (contre 7 007 126,26 € HT en 2018).

A noter, sur l'année 2019 quelques acquisitions significatives définies ci-dessous.

- Commune de Blanquefort : bien acquis pour 905 620 €, étude d'aménagement relative à la restructuration de l'îlot Adrian ;
- Commune de Bordeaux : bien acquis pour 1 893 481,30 €, PAE (Programme d'aménagement d'ensemble (PAE)) des bassins à Flots - OIM (Opération d'intérêt métropolitain (OIM)) secteur « Chartrons » ;
- Commune de Cenon : bien acquis pour 688 100 €, projet de création d'un parc de stationnement dans le cadre de l'aménagement du site de l'Hôtel de Ville ;
- Commune de Gradignan : bien acquis pour 565 226 €, requalification des espaces emblématiques du centre-ville dans le cadre de la programmation figurant au contrat de co-développement 2012-2014 de la Ville de Gradignan (fiche action n° 2) ;
- Commune du Bouscat : bien acquis pour 8 867 142 €, projet à mixité fonctionnelle (logements et activités économiques) dans le cadre de l'opération « Habiter, s'épanouir : 50 000 logements accessibles par nature » ;

- Commune du Haillan : bien acquis pour 1 681 752 €, OIM Bordeaux Aéroport, projet d'aménagement et de développement économique dont l'objectif est de promouvoir le développement de la filière d'excellence aéronautique-spatial-défense et de manière générale l'activité productive sur ce territoire ;
- Commune de Lormont : bien acquis pour 731 100 €, pour le compte de la ville de Lormont, immeuble situé dans un périmètre d'Aire de mise en Valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) contigu à l'école maternelle Suzanne Debrat ;
- Commune de Mérignac : bien acquis pour 762 600 €, situé dans le périmètre de la Zone d'aménagement différé (ZAD) multi-sites de l'OIM Bordeaux Aéroport ;
- Commune de Mérignac : bien acquis pour 537 000 €, immeuble situé dans le quartier « Pichey » - 50 000 logements, participe à la continuité du tènement foncier par Bordeaux Métropole ;
- Commune de Pessac : bien acquis pour 4 825 000 €, constitution d'une réserve foncière à vocation d'habitat dans le cadre de la mise en œuvre de la politique métropolitaine de l'habitat et les objectifs de construction et reconstruction de l'offre de logements de la commune ;
- Commune de Villenave d'Ornon : bien acquis pour 570 000 €, en vue de l'extension du dépôt de matériel et matériaux de voirie du centre technique métropolitain.

CESSIONS FONCIERES

Pour l'exercice 2019, du point de vue des cessions réalisées figurant au compte 775 "produits de cessions d'immobilisations", au compte 75888 "autres produits divers de gestion courante" et à l'article 7015 pour les budgets annexes, les titres de recettes émis représentent un montant de **16 048 707,89 euros HT** au budget principal, contre 19 384 143,81 € HT en 2018, **404 166,67 euros HT** au budget transports, **72 072,87 € HT** au budget déchets ménagers et **6 203 468,86 euros HT** au budget Zone d'aménagement concerté (ZAC), soit un montant total de **22 728 416,29 euros HT**.

A noter, sur l'année 2019 quelques cessions significatives :

- 6 ventes à l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique (EPA) pour 3 664 081,28 € ;
- 10 ventes au Marché immobilier des notaires (MIN) pour 2 082 572,87 € ;
- 10 ventes dans le cadre d'opérations d'aménagement pour 6 478 299 € ;
- 7 ventes à des collectivités territoriales pour 2 472 364,57 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2241-1,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'il importe, conformément aux dispositions susvisées de délibérer sur le bilan annuel de l'action foncière ainsi que sur les tableaux des acquisitions et cessions foncières,

DECIDE

Article unique : d'approuver le bilan annuel de l'action foncière ainsi que les tableaux annexés retraçant l'activité de l'année 2019.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur MARI;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2020

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 SEPTEMBRE 2020</p> <p>PUBLIÉ LE : 30 SEPTEMBRE 2020</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Christine BOST</p>
---	---